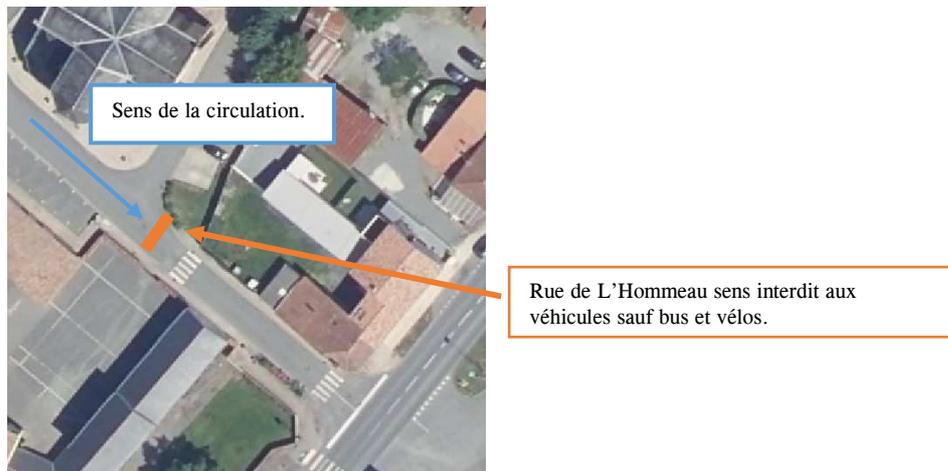


Afin de garantir la sécurité des usagers et des riverains de la rue de L'Hommeau, une modification de la circulation va y être mise en place ainsi que rue de L'Eglise.

Dans un premier temps, cette modification de la circulation va être testée, du 15 mai au 15 juillet.

Puis, si ce test, grandeur nature, s'avère concluant, il deviendra définitif.

La rue de L'Hommeau, actuellement, en sens unique de la rue du Champ de La Foire à la route de L'Océan, va être en sens interdit sur sa portion à partir du carrefour avec la rue de L'Eglise. **Seuls les bus et les vélos pourront l'emprunter.**



Les autres véhicules, empruntant la rue de L'Hommeau pourront tourner à gauche, rue de L'Eglise, pour retrouver la rue du Vieux Château.

Ce changement de circulation entraine la mise en place d'une impasse, rue de L'Eglise par la rue du Vieux Château.

